

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

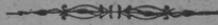
JEUNES ADULTES LIBÉRÉS

(de 16 à 21 ans)

du Département de la Seine

fondée en 1895

Reconnue d'Utilité Publique (Décret du 21 Août 1906)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de 1913

18192
P9C108

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE



DES

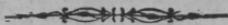
JEUNES ADULTES LIBÉRÉS

(de 16 à 21 ans)

du Département de la Seine

fondée en 1895

Reconnue d'Utilité Publique (Décret du 21 Août 1906)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de 1913

18^e Année



RAPPORTS ET COMPTES



Siège de la Société

10, Avenue Parmentier, 10

RÉCOMPENSES

obtenues par la
SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES JEUNES ADULTES

1900 — *Exposition Universelle de Paris*
MÉDAILLE D'ARGENT

1905 — *Exposition Internationale de Liège*
MÉDAILLE D'OR

1908 — *Exposition Franco-Britannique de Londres*
MÉDAILLE D'OR

1910 — *Exposition Universelle de Bruxelles*
DIPLOME D'HONNEUR

1911 — *Exposition Universelle de Turin*
DIPLOME D'HONNEUR



SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES

JEUNES ADULTES

détenus dans les prisons du département de la Seine

Reconnue d'utilité publique par Décret du 21 Août 1906

Président d'Honneur : M. le MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Président Honoraire : CH. PETIT, Président Honoraire
à la Cour de Cassation

Conseil d'Administration

<i>Président</i> :	M. E. PASSEZ, Ancien Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.
<i>Vice-Président</i> :	M. Henry JOLY, Membre de l'Institut.
<i>Secrétaire général</i> :	M. Paul BAILLIÈRE, Docteur en Droit.
<i>Secrétaire</i> :	M. FERET DU LONGBOIS, Avocat à la Cour d'Appel.
<i>Trésorier</i> :	M. DABANCOUR, Directeur honoraire de l'Enregistrement.
<i>Membres du Conseil</i> :	M. JOUARRE, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.
	M. Paul NOURRISSON, Avocat à la Cour d'Appel.
	M. Albert RIVIÈRE, Ancien Magistrat, Secrétaire général honoraire de la Société des prisons.
	M. le Vicomte de POMEREU.
	M. BESNARD, Commandant en retraite.
	M. le Comte de DURFORT.
	M. BOURGAREL, Juge d'Instruction.
	M. CELIER, Avocat à la Cour d'Appel.



EXTRAIT DES STATUTS



ART. 2. — L'association se compose de membres titulaires, de membres souscripteurs et de membres bienfaiteurs.

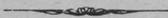
Pour être membre titulaire, il faut :

1° Etre présenté par deux membres de l'association et agréé par le Conseil d'administration ;

2° Payer une cotisation annuelle dont le minimum est de 20 francs. La cotisation peut être rachetée en versant une somme fixe de 200 francs.

Pour être membre souscripteur, il faut verser une cotisation annuelle de 10 francs ou une somme fixe de 100 francs.

Pour être membre bienfaiteur, il faut verser une somme minimum de 100 francs.



FORMULE DE LIBÉRALITÉ TESTAMENTAIRE



Je lègue à la Société de Patronage des Jeunes Adultes détenus dans les Prisons de la Seine dont le siège est à Paris, 10, avenue Parmentier, et qui est reconnue d'utilité publique, une somme defranche et nette de tous droits.

Date.....

Signature:



ORIGINE ET BUT DE LA SOCIÉTÉ



La Société de Patronage des Jeunes Adultes libérés de 16 à 21 ans du département de la Seine a été fondée en 1895 sur l'initiative de l'aumônier de la Petite-Roquette, M. l'abbé Milliard, et reconnue d'utilité publique par décret du 21 août 1906.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, de deux secrétaires adjoints, d'un trésorier et de neuf membres du Conseil.

Le premier président a été M. le Conseiller à la Cour de Cassation Charles Petit, demeuré Président honoraire.

La Société a pour but de visiter en prison, avec l'autorisation de l'administration pénitentiaire, les jeunes détenus de 16 à 21 ans au cours de leur peine, et quand ils sortent sans ressources et ont été jugés dignes d'intérêt, elle offre un asile et du travail dans un atelier qu'elle entretient, 22, rue Pétion.

La Société recueille aussi les jeunes gens qui ont été interdits par voie de Correction Paternelle et que leur famille ne peut pas reprendre immédiatement.

Les jeunes gens sont occupés dans l'atelier, toute la journée, au travail à façon dont le Patronage s'est procuré l'entreprise. Ils reçoivent une allocation quotidienne minimum de 1 fr. 50 pour la nourriture et le logement qui leur sont assurés dans les établissements du quartier; de sorte que l'inexpérience des premiers jours ne les prive pas des ressources indispensables. Mais comme ils ont droit à la totalité de leur gain,

il en résulte que leurs salaires dépassent au bout de quelque temps ce minimum et qu'ils peuvent, par leur bonne conduite et leur économie, se constituer une petite réserve pour l'avenir. La différence entre leur allocation des premiers jours et les salaires qu'ils ont réellement gagnés demeure à la charge de la Société. Deux contremaîtres sont chargés de surveiller l'atelier, d'aller chercher de l'ouvrage, de recevoir le travail et de tenir la comptabilité.

Après une certaine période d'épreuve, qui peut durer plusieurs mois, et lorsque les patronnés ont donné des marques suffisantes de leur esprit d'ordre et leur assiduité au travail, le Patronage s'occupe lui-même de les recommander et de leur trouver une situation. En tous cas, ils reçoivent un certificat qui leur permet de se placer assez facilement dans l'industrie.



Assemblée Générale de 1913

L'Assemblée générale s'est réunie, le 1^{er} mars, dans la Salle des Agriculteurs, 8, rue d'Athènes.

Elle était présidée par M. Ernest Passez, président de la Société, ayant à ses côtés M. Vitry, rédacteur à l'Administration pénitentiaire, remplaçant M. le Directeur, M. Paul Baillière, secrétaire général, et M. Dabancour, trésorier du Patronage.

Étaient présents : MM. Félix Voisin, conseiller honoraire à la Cour de Cassation, membre de l'Institut ; M. Payan, directeur de la Petite-Roquette ; M. Celier, avocat à la Cour d'Appel ; M. Hubert Marie, architecte ; M. le vicomte de Pomereu, administrateur de l'OEuvre de l'Hospitalité de Nuit ; M. le comte de Durfort ; M. l'abbé Brunet, aumônier auxiliaire de la Petite-Roquette ; M. Jouarre, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation ; M. Bourgarel, juge d'instruction au Tribunal de la Seine ; M. Thoumas, secrétaire général honoraire de la Compagnie du Chemin de fer de l'Est ; M. Paul Nourrisson, avocat à la Cour d'Appel.

S'étaient excusés : M. l'abbé Milliard, aumônier de la Petite-Roquette ; M. Duflos, conseiller maître à la Cour de Cassation ; M. Henry Joly, membre de l'Institut.

La séance est ouverte à deux heures. M. le Président donne la parole au Secrétaire général, puis au Trésorier, pour la lecture de leurs rapports. Après approbation des comptes, on procède ensuite à la nomination de deux membres nouveaux du Conseil, en remplacement de MM. Hubert Marie et Thoumas parvenus à la limite de leur mandat et non rééligibles.

Sont élus Membres du Conseil de Direction : MM. Bourgarel, juge d'instruction, et Celier, avocat à la Cour d'Appel ; et Secrétaire du Conseil M. Feret du Longbois, avocat à la Cour de Paris,

Après l'assemblée a eu lieu, dans la grande Salle des Agriculteurs, un concert de bienfaisance organisé pour four-

nir des subsides au vestiaire; une assemblée élégante et nombreuse s'y était donné rendez-vous; elle y applaudit le jeu sûr et parfait des exécutants, ainsi que la fraîcheur et la beauté des voix des Dames, des Jeunes filles et des Amateurs qui avaient mis leur talent au service de la charité.

M. Busson-Billault, ancien Bâtonnier, a prononcé, au cours de la séance une allocution très applaudie qui est reproduite ci-après :

ALLOCUTION DE M. BUSSON BILLAULT

Ancien Bâtonnier

Mesdames Messieurs,

Lorsque mon confrère, M^e Ernest Passez, est venu me demander de présider la séance qui nous assemble, j'acceptai sans défiance: je ne soupçonnais pas le piège que son amitié me tendait.

Depuis la fondation de la Société, cette réunion comportait seulement, avec le rapport du Secrétaire général et le compte rendu du Trésorier, un discours prononcé par Jules Simon, M. le Conseiller Voisin, M. Bérenger, ou mon prédécesseur, M. le Bâtonnier Rousset, ce qui vous offrait un régal de haut goût.

Aujourd'hui, ce n'est pas assez, paraît-il, qu'un orateur modeste vienne succéder à ces illustres penseurs; il faut encore que l'ancienne assemblée générale soit remplacée par un brillant concert et que l'allocution présidentielle puisse se résumer dans la formule célèbre: « Mais quelqu'un troubla la fête. »

Vous m'excuserez d'autant plus facilement que j'entends me borner à dire en votre nom, aux dévoués artisans de cette œuvre, un mot de gratitude.

Vous le savez, le flot criminel monte chaque jour, surtout aux rives de la jeunesse. Les lois qui se multiplient devien-

nent parfois funestes, par suite d'une application trop large ou trop fréquente, faute aussi d'une organisation administrative répondant aux besoins que ces lois ont fait naître.

L'idée du législateur moderne est, avant tout, le pardon pour une première faute, avec faculté, pour le délinquant, paternellement averti, de se relever et d'éviter la récidive.

Or, qu'arrive-t-il? L'enfant, le jeune homme commet un délit, encourt une première condamnation, c'est l'indice déjà d'une nature faible, sinon mauvaise. La prison ne l'améliorera pas. Bien plus, transporté dans ce milieu malsain, malgré les précautions du régime cellulaire, il subira des contacts, des influences qui feront de lui un découragé, souvent un révolté. Rendu à la liberté, que fera-t-il sur le pavé de Paris, privé d'appui, dénué de ressources? C'est le vagabondage, c'est le vol, peut-être le crime. Est-il encore honnête et veut-il travailler? Où trouver de l'ouvrage? La concurrence est grande; toutes les portes se ferment devant celui dont le casier judiciaire est hypothéqué. Et, tous ces jeunes gens, au lieu de se sentir amendés par une condamnation bienveillante, vont presque inévitablement renforcer l'armée des malfaiteurs.

L'Administration pénitentiaire connaît le mal; elle le déplore, mais ses moyens limités ne lui permettent pas de le combattre efficacement.

D'autres alors se sont levés et, depuis une trentaine d'années, nous pouvons contempler un spectacle édifiant. Des œuvres, dues à la seule initiative privée, sont apparues, venant combler les lacunes de l'organisation officielle; elles s'efforcent de moraliser le condamné durant son séjour dans la prison, de lui offrir à sa sortie une vie honnête. L'une s'occupe des hommes, l'autre des femmes, celle-ci des adultes, celle-là des mineurs. Ici on demande au travail, là au service militaire la régénération du libéré. Presque toujours l'effort réussit, parfois il passe les plus belles espérances.

Parmi tous ces patronages, celui que vous venez aujourd'hui encourager de votre présence, la Société de Patronage des Jeunes Adultes, tient une place d'honneur. Le saint prêtre, que je suis fier de saluer avec respect, M. l'abbé Milliard, aumônier de la Petite-Roquette, avait pu, au cours de son

ministère, étudier le mal dont ses tristes ouailles étaient menacées. Sa foi était trop sincère pour ne pas être active: sans argent, presque sans appui, il jetait, voici dix-huit ans, les bases de cette Société, aujourd'hui bien solide. M. le Conseiller Petit à qui nous adressons, dans sa retraite lointaine, un souvenir ému, acceptait la présidence et, de mois en mois, l'œuvre étendait son action bienfaisante.

Vous savez comme elle s'exerce douce, discrète, compatissante. Elle visite le détenu, l'encourage, s'efforce de le diriger vers le bien. Le jour où la sinistre grille s'ouvre enfin devant lui, elle lui offre l'abri, la table, et le travail. Au bout d'un temps plus ou moins long, elle le place, et voilà, souvent guéri, un pauvre malade dont la santé inspirait les plus légitimes craintes.

Les rapports que nous venons d'entendre attestent — rien n'est éloquent comme les chiffres — le succès chaque année plus éclatant.

Vous me permettrez, mesdames et messieurs, d'apporter, en même temps que le mien, l'hommage de notre admiration aux infatigables ouvriers de cette noble entreprise et, plus particulièrement, à M. le Président Passez, dont la jeune maturité se dépense sans réserves, au profit de ses chers patronnés.

Nous ne nous contenterons pas de ce témoignage, nous voudrions suivre, fût-ce de loin, un si bel exemple. Apportons ici le concours de notre action, tout au moins de notre aumône. Qu'elle serait sombre la vie la plus brillante et la plus heureuse, si la charité ne venait l'éclairer de son divin rayonnement !



RAPPORT

de

M. Paul BAILLIÈRE Secrétaire-Général

Notre dix-huitième année d'exercice a continué la bonne tradition des années précédentes, et se signale encore par l'amélioration des conditions de travail, et des salaires payés à nos jeunes patronnés.

Je vous parlerai surtout de l'atelier de la rue Pétion. C'est là, en effet, que se concentre la vie et l'activité de notre Patronage, et si j'ai toujours plaisir à vous raconter son histoire, je sens aussi plus que jamais que c'est mon devoir et mon obligation étroite de le faire.

Les jeunes gens qui viennent nous trouver soit de leur plein gré, soit pour obéir à quelque invitation ou contrainte légale, ne doivent pas néanmoins voir leur bonne volonté soumise à une trop grande épreuve.

Il faut, pour les retenir et les empêcher de tenter à nouveau l'aventure, que nous leur offrons — libéralement — ce qui est peut-être le lien le plus puissant de la société humaine, l'attrait du salaire légitime, et la sécurité du lendemain.

Pendant ce temps, l'atmosphère calme et sérieuse qui les enveloppe, la rémunération intégrale et quotidienne qu'ils reçoivent, exercent sur eux une influence insensible et puissante, et les ramènent aux habitudes de la vie honnête.

Certes nos conseils ne leur manquent pas; mais c'est le travail régulier qui est le meilleur de tous les prédicateurs. Leurs âmes mal disciplinées et complexes, où il y a souvent beaucoup d'intelligence et de finesse, avec des nuances de délicatesse native, et des sentiments honnêtes un peu confus, sont surtout pénétrables à la contagion de l'exemple. Que pendant leur court séjour parmi nous ils comprennent la nécessité et les bases de la vie morale, qu'ils apprennent à gagner honnêtement leur salaire, c'est tout ce que nous pouvons raisonnablement exiger d'eux. C'est à cela que tendent tous nos efforts.

Nous nous gardons bien d'exercer une contrainte matérielle qui transformerait le Patronage en Prison, n'aurait qu'une action éphémère et inefficace, et tuerait irrémédiable-

ment dans leur cœur le sentiment de la responsabilité morale.

Sans doute notre œuvre n'est pas sans défaut, et l'ordonnance manque un peu de symétrie. Ce qui est indéniable, c'est qu'elle rend de réels services — et l'on peut ajouter, ce qui n'est pas commun aujourd'hui — que le prix de revient en est des plus réduits, et que — comme on dit en langage scientifique, nous travaillons avec un coefficient aussi faible que possible.

Mais je me hâte de passer sur toutes les considérations accessoires, et je veux me confiner dans le rôle modeste qui me convient, en résumant devant vous les résultats de cette année.

Le nombre de nos patronés a été de 98, soit 9 anciens et 89 nouveaux.

Le chiffre des journées de travail s'est élevé à 5.450, parmi lesquelles il faut compter 1.272 journées de libérés conditionnels.

J'ai dressé, comme d'habitude, le tableau de la durée des séjours dans l'atelier, et j'ai mis en regard les résultats obtenus. Vous y trouverez une nouvelle confirmation des observations antérieures sur l'influence heureuse d'un séjour prolongé.

Deux autres tableaux annexés au rapport permettront au lecteur de se documenter sur l'âge, l'origine des patronnés, et d'en tirer des conclusions plus détaillées.

Le bilan moral de l'année présente les caractères suivants :

- 35 patronnés ont été placés;
- 3 ont été rapatriés;
- 2 malades ont été envoyés à l'hôpital;
- 18 restaient à l'atelier au 1^{er} janvier;
- 40 sont partis ou ont été renvoyés.

La proportion des placements est inférieure à celle de l'an dernier, 35 au lieu de 44; mais d'autre part le nombre des jeunes gens demeurés à l'atelier étant supérieur, 18 au lieu de 9, cela rétablit l'équilibre et partage les chiffres à peu près par moitié.

La *libération conditionnelle* nous a fourni 20 individus cette année, au lieu de 14, l'année précédente; 15 ont été placés, 2 restaient à l'atelier, et 2 seulement sont partis sans être placés.

Les *libérés définitifs* ont donné moins de satisfaction. Sur un chiffre total de 40, seulement 9 ont été placés.

Un élément important de recrutement est fourni par l'entente et les relations où nous sommes entrés avec MM. les *juges d'instruction*. Les patronnés nous sont confiés sous forme soit d'une ordonnance de non-lieu, soit d'une mise en liberté provisoire, soit d'une mise en surveillance par l'application de la loi de 1898.

Les deux premiers modes sont les plus usuels : 19 ordonnances de non-lieu, 5 mises en liberté provisoire, et deux applications de la loi de 1898.

Les *non-lieu* n'ont donné qu'une moitié de résultats satisfaisants; les 5 mises en liberté provisoires ont donné 1 placement et 4 séjours dans l'atelier. Les 3 individus confiés en vertu de la loi de 1898 étaient à l'atelier le 1^{er} janvier 1913; un ancien y travaille déjà depuis deux ans, et il est devenu un excellent ouvrier.

Les recettes de l'atelier se sont élevées à 13.630 fr. 15 contre 11.529 fr. 95 en 1912 — en progrès de deux mille francs.

Les dépenses de l'atelier se répartissent ainsi par comparaison avec l'année précédente :

	ANNÉE 1911	ANNÉE 1912
Salaires des patronnés.....	10.644 80	11.143 80
Salaires des contremaitres.....	3.200 »	4.719 55
Secours en raison d'insuffisance de salaire	185 55	257 »
Dépenses d'atelier, outils, etc....	997 30	1.089 60

Nous avons en outre distribué une valeur d'environ 1.600 francs de vêtements.

L'encaisse finale est à peu près égale à celle de l'an dernier.

Nous avons, comme toujours, la satisfaction de voir un certain nombre de nos patronnés continuer leurs relations avec nous. L'un d'eux venait dernièrement nous amener son fils âgé de treize ans, et demandait conseil à M. l'abbé Milliard sur la conduite à tenir à l'égard de cet enfant.

D'autres nous écrivent d'Algérie, du Maroc ou de Tunisie, préoccupés de leur avenir à leur rentrée en France, et de la réhabilitation possible.

M. l'abbé est le confident naturel et la Providence de ce petit monde.

Faut-il vous montrer les ramifications nombreuses par lesquelles s'exerce la sollicitude de nos collaborateurs. M. le Pré-sident s'emploie sans se lasser aux relations avec l'Adminis-tration, la Préfecture de police et le Parquet. De jeunes avocats se mettent en rapport suivi avec les magistrats et les juges d'instruction. Un jeune Docteur de nos amis visite régulièrement la prison de Fresnes. Je ne parle pas des visites si dévouées que font à la Petite-Roquette M. l'abbé Milliard et son distingué collaborateur, ainsi que nos visiteurs agréés par l'Administration.

De tout cet ensemble de relations résulte une correspon-dance dont je veux seulement extraire deux pièces: la lettre d'un jeune détenu à sa mère; la lettre d'un réhabilité à M. l'abbé Milliard.

Voici la première:

Paris, le 17 mars 1912.

Ma chère Maman,

Que de souvenirs me sont revenus en lisant ta lettre, je n'ai pas cessé de pleurer pendant le reste de la soirée. Ah! oui, ma pauvre mère quand je t'ai quittée pour venir à Paris, je ne me doutais pas que ça serait pour tourner comme cela. Je ne pensais pas que je t'aurais fait tant de peines par la suite. Hélas, maintenant il est trop tard, la faute est grave et sera difficile à effacer. Enfin je te jure que dans l'avenir, quand

je serais en liberté tu n'auras plus aucun reproche à m'adres-ser sur ma conduite.

Oui, ma pauvre maman, toi, tu as toujours été la meilleure des mères pour nous; tu ne nous a jamais laissé manquer de rien, et moi, comme un misérable que je suis, avoir commis une faute semblable. Ah! oui, ça sera un remords qui me ron-gera toute ma vie, et que vais-je faire, que vais-je devenir quand je sortirai.

Je te quitte, ma chère Maman, en t'embrassant. Ne te tour-mente pas et ne pleure pas.

Ton malheureux fils qui t'aime.

Qu'auriez-vous pensé, Messieurs, à la lecture d'une pareille lettre?

La mère était sur le point de tout abandonner pour s'oc-cuper de son enfant: situation, logement, minces ressources. Nous avons pu heureusement recueillir le jeune homme, la mère est venue le voir, elle est partie rassurée, et maintenant son fils est revenu près d'elle.

La seconde lettre que je vais vous lire, est bien différente. C'est un cri de délivrance et de victoire, presque un chant de triomphe; la réhabilitation a purgé les anciennes fautes et créé un homme nouveau:

A bord, le 8 janvier 1913.

Monsieur l'Abbé,

Veillez m'excuser d'arriver un peu tard pour vous envoyer mes vœux de bonne et heureuse année, mais lorsque l'on navi-gue, l'on ne fait pas toujours comme l'on veut.

Permettez-moi de me rappeler à vous. J'ai fait partie de votre patronage du mois d'octobre 1907 au mois de juin 1908. Ayant été condamné par la Cour d'appel de Paris, au mois de juin 1907, à une année d'emprisonnement, j'ai pu bénéficier de la libération conditionnelle au bout de sept mois, par la haute protection de votre patronage.

Je n'avais alors que 18 ans, lorsque je vous ai quitté. Je me mis au travail courageusement pour racheter ma conduite.

Trois années après ma libération, je fis ma demande de

réhabilitation et au mois de juin, partant pour me remettre d'une grave maladie, je reçus ma réhabilitation.

Donc, depuis ce jour, je puis faire comme tout le monde: discuter sur toutes conversations et me présenter partout, car, Monsieur l'Abbé, je possède ma carte d'électeur et je suis citoyen.

C'est avec joie que par moment je la contemple.

Et maintenant, au lieu de faire mon service en Afrique, je suis dans la marine, non comme engagé, mais pour y accomplir mes deux années, comme tout homme doit faire.

Veillez agréer, Monsieur l'Abbé, mes sincères amitiés.

Votre tout dévoué.

Voilà, Messieurs, le point de départ et le point d'arrivée dans la carrière, d'un jeune délinquant. L'œuvre du Patronage se place dans l'intervalle; vous pouvez en mesurer l'effet; et, pour moi, je vous laisse à vos impressions que tout commentaire ne saurait qu'affaiblir.



RAPPORT DU TRÉSORIER



Mesdames, Messieurs,

Après les communications intéressantes que vous venez d'écouter, je n'ai plus à vous faire entendre que le langage, assez ingrat, des chiffres, en vous présentant un tableau de nos recettes et de nos dépenses en 1912.

Permettez-moi, toutefois, d'accompagner ce relevé de quelques observations.

Notre encaisse, le 31 décembre 1911, était de 5.611 fr. 55. A la fin de 1912, elle s'élevait à une somme à peu près égale (5.880 fr. 85). Cette avance nous permet de faire face, au moins jusqu'à l'encaissement de nouvelles ressources, aux frais de l'année courante.

Tout en ayant confiance dans l'avenir, nous devons appeler l'attention de toutes les personnes qui veulent bien s'intéresser à notre œuvre sur une diminution très sensible (1.470 fr.) qui s'est produite en 1912, dans *les dons de bienfaiteurs*, comparaison faite avec l'année précédente.

Il est vrai qu'en 1911, nous avons été gratifiés d'avantages exceptionnels: nous avons reçu de l'*Office central d'Assistance par le travail*, 1.000 francs, et, d'un généreux anonyme, 500 francs. Espérons que de pareils exemples, qui n'ont pas été suivis l'année dernière, trouveront des imitateurs, à brève échéance.

Une autre moins-value s'est produite au titre: *Cotisations des sociétaires et souscripteurs*. Elle était inévitable, car elle a eu pour cause, au moins pour partie, des disparitions douloureuses. Nous nous efforcerons, toutefois, de maintenir et même d'augmenter le nombre de nos adhérents, en faisant de nouvelles recrues.

Je ne mentionne, ici, que pour mémoire, l'absence, en 1912, de tout recouvrement d'indemnités pour *libérés conditionnels*:

il nous a bien été confié, l'année dernière, un certain nombre de jeunes détenus mis en liberté sous condition; mais, par suite de circonstances accidentelles, le versement de ce qui nous est dû pour cette cause a été retardé. Il aura lieu prochainement.

Malgré les diminutions survenues dans nos recettes, notre encaisse, au 31 décembre dernier, atteignait, comme nous le constatons en commençant, une somme peu différente de celle qui existait à la fin de l'année précédente. La raison en est, qu'aux fonds, proprement dits, en caisse le 31 décembre 1911, venait s'ajouter le capital de quatre obligations Ouest, nouvelles, 3 %, achetées, par mesure d'ordre, dans le courant de l'année, moyennant 1.697 francs. La réalisation facile de ces titres nous permettait de pourvoir, le cas échéant, à quelque dépense imprévue.

Il nous est donné, encore une fois, de constater que les témoignages d'un haut intérêt ne font pas défaut à notre œuvre si utile.

L'Administration pénitentiaire nous a accordé, en 1912, comme les années précédentes, une importante subvention. La Chambre des notaires et le Crédit Foncier de France nous montrent, également, une généreuse sympathie. Il nous est particulièrement agréable d'exprimer, ici, notre reconnaissance pour ces précieux encouragements.

EXERCICE 1912

CAISSE DU TRÉSORIER

RECETTES

Solde en caisse au 31 décembre 1911.....		5.611 55
Subvention ministérielle	4.000 »	
Indemnité pour libérés conditionnels.	»	
Réserve des obligations.....	747 30	
Dons des bienfaiteurs.....	380 »	
Dons des sociétaires et souscripteurs.	1.290 »	
Chambre des notaires.....	200 »	
Gouverneur du Crédit Foncier de France	100 »	
	<hr/>	
Total des recettes.....	6.717 30	6.717 30
		<hr/>
Avoir au 31 décembre 1912.....		12.328 85

DÉPENSES

Loyers	1.925 »	
Imprimés divers	323 »	
Solde des dépenses d'atelier.....	3.579 80	
Assurances (accidents, incendie)....	235 85	
Dépenses de bureau et diverses.....	384 35	
	<hr/>	
Total des dépenses....	6.448 »	6.448 »
		<hr/>
Différence représentant l'encaisse au 31 décembre 1912		5.880 85

Tableau Comparatif

des

Âges et de la durée des Séjours de nos patronnés



Durée du Séjour

	Total	Placés	Rapatriés	Malades	à l'atelier	Partis
De 1 à 6 jours. . .	18	1			4	13
6 à 31	40	13	2		1	24
31 jours à 4 mois.	28	17		1	7	3
Plus de 4 mois. . .	12	4	1	1	6	
	98	35	3	2	18	40

Âge des Patronnés

	Total	Placés	Rapatriés	Malades	à l'atelier	Partis
16 ans	11	4			2	5
17 ans	19		1	1	11	6
18 ans	30	7		1	3	19
19 ans	18	10	1			7
20 ans	16	11	1			2
Plus de 20 ans . . .	4	3			2	1
	98	35	3	2	18	40

PLACEMENTS EFFECTUÉS EN 1912

PROVENANCE	Recus à l'Atelier	Placés	Soldats	Rapatriés	Malade	à l'Atelier	Partis
Petite Roquette.	5	3					2
Correction Paternelle.	23	2		1			19
{ Libérés conditionnels.							
{ Libérés définitifs							
{ Anciens	3	2				1	
{ Nouveaux	4	3					
Fresnes	16	12		1		2	1
{ Libérés conditionnels.							
{ Libérés définitifs							
{ Anciens	8	2				2	4
{ Nouveaux	4	2				1	1
Autres Prisons							
{ Libérés définitifs							
{ id. ordinaires.							
Juges d'instruction	19	3					10
{ Non lieu	5						
{ Liberté provisoire	1						
{ Confis (loi de 1898)	2						
{ Anciens	6	4					
{ Nouveaux	2						
Autres Patronages.							
Colonies.							
Anciens Patronnés.	2	2					
Ouvriers libres, Asiles de nuit							
Totaux.	98	35		3	2	18	40

SITUATION (MOUVEMENT

ANNÉE 1912

Recettes

En caisse au 1 ^{er} Janvier 1912	5.611	55
Subvention ministérielle	4.000	
Indemnité pour libérés conditionnels.		
Réserve des obligations	747	30
Dons des Bienfaiteurs.	380	
Sociétaires et souscripteurs	1290	
Chambre des Notaires	200	
Gouverneur du Crédit Foncier	100	
Travail à façon	13.630	15
Don pour achat de Vêtements	1.600	
Total des recettes	27.559	00
Total des dépenses	21.678	15
Reste	5.880	15

FINANCIÈRE (GÉNÉRAL)

ANNEE 1912

Dépenses

Loyers	4.925	
Imprimés divers	323	
Assurances (accidents, incendies)	235	85
Dépenses de bureau et divers	384	35
Salaire des patronnés	11.143	80
Salaire des contre-mâtres	4.719	55
Déficit des patronnés	257	
Dépenses Atelier		
Achat d'outils	889.60	
Chauffage	60.	
Éclairage	140.	4.089 60
Achat de vêtements	4.600	
	21.678	15



Membre de la Société de Patronage

BIENFAITEURS

MM.

† S. E. le CARDINAL RICHARD, Archevêque de Paris	1000	»
S. E. le CARDINAL AMETTE, Archevêque de Paris, 50, rue de Bourgogne.....	50	»
BAILLIERE (Emile), libraire, boul. St-Germain, 106.	420	»
BAILLIERE (Paul), D ^r en droit, bd de Courcelles, 20.	300	»
† BALLEROY (Comtesse de).....	100	»
BANQUE de France.....	200	»
BAYARD (Achille), à Roubaix.....	100	»
BAZIN (René), membre de l'Académie française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule.....	100	»
† BEAUDOIN (Henri)	600	»
BELLOCQ (de), avenue Kléber, 27.....	200	»
BOUCHER (Paul), juge d'instruction au Tribunal de la Seine, rue de Condé, 30	200	»
BOULET-JANVIER (Mme Vve), à Naivres.....	100	»
BOURDILLON, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel, 10, rue d'Anjou.....	100	»
BRET (Léon), avocat, av. du Bois-de-Boulogne, 64..	100	»
BREUILLE (Alphonse), boulevard Voltaire, 64....	100	»
CAVARE (Mme), boulevard Malesherbes, 35.....	100	»
CHAMBRE des Notaires de Paris.....	1100	»
CHAPOT (Anthime), sculpteur, rue de Sèvres, 103..	100	»
COJET-LITARD, industriel, à Roubaix.....	100	»
COLCOMBET et Cie, industriels, à Saint-Etienne....	100	»
COMITE des OEuvres du Travail, rue de Courcelles, 46	300	»

CONSEIL GENERAL de la Nièvre.....	150	»
CONSEIL GENERAL d'Eure-et-Loir	75	»
CONSEIL GENERAL de la Seine-Inférieure.....	200	»
CREDIT FONCIER de France.....	100	»
DEBAISER (frères), rue du Louvre, 44.....	100	»
DEGLAS (Gustave), commerçant, rue du Sentier, 32.	100	»
DEHAUT (Georges), avocat, rue de Clichy, 26.....	100	»
DELAHAYES (Jules), industriel, Wignehies (Nord).	100	»
DEMONBYNES, avocat, boul. du Montparnasse, 25.	100	»
† DEMY (Adolphe), consul.....	1000	»
DREYFUS (Anat.), comm., r. Grange-Batelière, 18.	100	»
DREYFUS (frères), commerc., rue Croix-des-Petits-Champs, 50	100	»
DUBLY (H.-J.), Roubaix	200	»
DUFLOS (Fernand), Conseiller-Maitre à la Cour des Comptes, rue Jouffroy, 81.....	100	»
† DUFLOT (Paul),.....	100	»
DURFORT (Comte de), boul. Saint-Germain, 276..	400	»
EIFFEL, ingénieur, rue Rabelais, 1.....	100	»
ESPIVENT DE LA VILLEBOISNET, 80, avenue Marceau. Don avec affectation spéciale.....	1000	»
† FAMECHON (Gustave),.....	150	»
FONTAN (Thérèse Velade), avenue des Ternes, 2... 600	600	»
† GARGAN (Baronne de). Don avec affectation spéciale	5000	»
GAUTHIER-VILLARS (Albert), r. de Bourgogne, 21.	200	»
† GIRARDIN (Henri)	500	»
† GIRARDIN, notaire honoraire	500	»
† GIRARDIN (Mme Vve).....	300	»
GIRARDIN (Mme), rue de Sfax, 2.....	100	»
† GOLDSCHMIDT (Léopold)	100	»
GRAMMONT (Comte Armand de), r. de Bourgogne, 21. sité, 173	200	»
GRIGNON (Henri), notaire, boul. Saint-Michel, 26..	100	»
GUERIN (Emile), rue des Poitevins, 2.....	100	»
HACHETTE et Cie, libraires, boul. St-Germain, 79	100	»
† HAREL (A.), 1 ^{er} Président honoraire à la Cour d'Appel	900	»
† HERMITTE (Ch.), membre de l'Institut	100	»
† HEURTEMATE (Mme Veuve).....	100	»
HEYDT	100	»
HUNEBELLE (Jules), maire de Clamart.....	100	»
† JUVIGNY (Alfred de), à Paris.....	200	»
KAHN (frères), commerçants, rue Montorgueil, 67..	100	»
LA FERRIERE (Mme de), rue de la Pépinière, 14..	150	»
LAGOGUEE (père et fils), rue du Chemin-Vert, 23..	150	»
LACOSTE (Charles), rue du Renard, 42, Rouen.....	100	»
LANGE (F.), industriel, Troyes	100	»

LAROCHE-JOUBERT, commerc., r. des Archives, 11	100 »
† LEFAUCHEUX (Mme),	100 »
LEFEVRE (Mme Théodore), place Saint-Michel, 4..	100 »
LEROUX (Mme Alfred), rue Saint-Honoré, 364.....	100 »
LESCOT (Marcel), avenue Henri-Martin, 44.....	100 »
LYONNE (Comte de), rue de Varennes, 88.....	200 »
MARIE (Hubert), architecte, Chaussée d'Antin, 60..	100 »
MESNIER (Jules), boulevard Haussmann, 153.....	100 »
MILLIARD (Victor), sénateur, ancien Garde des Sceaux, rue Saint-Honoré, 131.....	200 »
MONTARGIS (M. et Mlle).....	200 »
† MONTCHARVILLE	200 »
MOREL, Gouverneur du Crédit Foncier de France, 19, place Vendôme	100 »
MOREL D'ARLEUX (Charles), notaire honoraire, ave- nue de l'Opéra, 13.....	200 »
MOREL d'ARLEUX (Henri), faub. Poissonnière 35...	200 »
COMITE Central des OEuvres d'Assistance par le Travail, boulevard Saint-Germain, 175.....	1000 »
ORBAN (Pierre), juge-suppléant, Vincennes.....	120 »
PALLAIN, Gouverneur de la Banque de France....	100 »
PETIT (Charles), Président honoraire à la Cour de Cassation, Président d'honneur du Patronage des Jeunes Adultes, St-Jean-de-Luz (Basses-Pyrén.).	200 »
POMEREU (Comte de), député, rue de Lille, 67....	100 »
† POMEREU (Marquise de)	600 »
POMEREU d'ALIGRE (Vicomte de), ancien Conseil- ler général de la Nièvre, 48, rue de Bourgogne..	2200 »
† POUILLET (Eugène), ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel.....	100 »
POUX-FRANKLIN, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, rue Montalivet, 16.....	120 »
RIVIERE (Louis), rue Jouffroy, 91.....	200 »
ROUX-SIGNORET (D ^r), place Saint-Michel, 4.....	100 »
† ROUIET (l'abbé J.), curé de Montlignon.....	100 »
SAINT-SAENS (Camille), compositeur de musique, membre de l'Institut, faubourg Saint-Honoré, 69	100 »
SERIPEL (Léon), industriel, à Roubaix.....	100 »
SOUBIES (Albert), rue de Phalsbourg, 14.....	350 »
TABOURIER, commerçant, rue d'Aboukir, 6.....	100 »
TAUB (Louis), rue Lafayette, 10.....	100 »
THOMAS (l'abbé), vic. gén. à l'Archevêché de Paris..	100 »
TROYET et Cie, commerçants, à Saint-Etienne....	100 »
Z... (Marquis de).....	200 »
ANONYME (versement du 8 janvier 1911).....	500 »
ANONYME	500 »
—	300 »
—	200 »

—	150 »
—	100 »
—	100 »
—	100 »
—	100 »
—	60 »
—	50 »
—	40 »
—	25 »
—	25 »
—	10 »
Y.	75 »



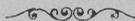
SOCIÉTAIRES

MM.

- AUDOLENT, Vice-Chancelier à l'Archevêché, Chanoine directeur de l'enseignement libre au diocèse de Paris, 55, rue de Babylone.
- BALLIMAN, Avocat à la Cour de Cassation, rue de Galilée, 23.
- BESNARD, Commandant en retraite, avenue de Breteuil, 65.
- BOIVIN-CHAMPEAUX, Sénateur, ancien Président de l'Ordre des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation quai d'Orsay, 13.
- BOIVIN-CHAMPEAUX, Avocat à la Cour d'Appel, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 71.
- BUCHOT (N.), rue du Faubourg-Saint-Honoré, 71.
- CARLET, Avoué honoraire, place d'Iéna, 8.
- DABANCOUR, avenue de Ségur, 15.
- DAUCHEZ (Mme Georges), rue de Galilée, 30.
- DUFLOT (René), boulevard de Courcelles, 20.
- DUPUIS (René), rue Margueritte, 5.
- ESPEUILLES (Comte d'), place du Palais-Bourbon, 6.
- GALLET (Edmond), rue du Louvre, 2.
- GERBELOT (Mme), 128, avenue Emile-Zola.
- GOLDSMIDT (Paul), avenue du Bois-de-Boulogne, 55.
- JAHAM-DESRIVAUX (A.), Chef de division au Crédit Foncier de France, rue de Turin, 13.
- JOLY (Henri), membre de l'Institut, rue Boissonade, 3.
- JOUARRE, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, rue Talleyrand, 7.
- LACCOIN (Félix), Avocat à la Cour d'appel, villa Honzac, près Bayonne (Landes).
- LECOMTE (Lucien), Avocat à la Cour d'Appel, rue du Général-Foy, 4.
- LEFAUCHEUX (André), rue de Courcelles, 142.
- LINDET (Mme Veuve), boulevard Saint-Michel, 9.
- LINDET (Fernand), boulevard Saint-Michel, 9.
- LINDET (André), Notaire, boulevard Saint-Michel, 9.
- MARTY (Comte Henri), square du Croisic, 1.
- MEAUX (Louis de), à Ouchy-Lausanne.
- MILLIARD (l'Abbé), Aumônier de la Petite-Roquette, avenue Parmentier, 10.
- MORTEMART (Duc de), rue Saint-Dominique, 1.
- NOURRISSON (Paul), Avocat à la Cour d'Appel, rue Saint-Guillaume, 19.
- OLAGNIER (A.), Notaire honoraire, rue Saint-Florentin, 4.
- PASSEZ (E.), ancien Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 122.

- PERRIN (Emile), Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, place Malesherbes, 24.
- PONCET (François), Vice-Président au Tribunal civil de la Seine, rue d'Assas, 90.
- POUX-FRANKLIN, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, rue Montalivet, 16.
- RASTOIN, Architecte, rue de Constantinople, 43.
- RENAUDIN, Notaire, à Sceaux (Seine).
- RENAULT (Léon), ancien Préfet de police, avenue de Wagram, 38.
- SESSEVALLE (de), boulevard Haussmann, 159.
- SIGAUD (Mme Veuve Jules), rue Bara, 5.
- SOUBIES (Mme Eugène), rue de Phalsbourg, 12.
- THOUMAS (H.), Secrétaire général honoraire de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, rue de Chateaubriand, 4.
- THUREAU (Georges), Conseiller honoraire à la Cour d'Appel, rue Garancière, 11.
- TOCQUEVILLE (Comte de), rue de Chanaleilles, 4.
- VOISIN (Félix), Membre de l'Institut, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation, rue de Milan, 11 bis.
- WEBER (M. et Mme Pierre), rue du Faubourg-Poissonnière, 53.
-

SOUSCRIPTEURS



- AUFFRAY (Jules), Avocat à la Cour d'Appel, boulevard Raspail, 127.
BARIZET (Veuve), boulevard Saint-Michel, 20.
BARTH (D^r Henri), rue Saint-Thomas-d'Aquin, 2.
BAUDET (D.), Fondé de pouvoirs de la Lyonnaise, rue de Châteaudun, 53.
BLANCHET (Charles), Notaire, rue Beaujolais, 11, Palais-Royal.
BOSHER (Veuve Jules), boulevard Saint-Michel, 113.
BOURGAREL, Juge d'instruction au Tribunal de la Seine, avenue Mozart, 90.
CAPLAIN (Henri), rue Portefoin, 12.
CAZELLES (Paul), Avocat, avenue d'Antin, 12.
CELIER, Avocat à la Cour d'Appel, place Saint-François-Xavier, 1.
CHABROL, rue Cambronne, 96.
CLAIR (Maxime), rue du Faubourg-Poissonnière, 148.
COETLOSQUET (Mlle du), boulevard des Invalides, 40.
COTTENET (André), Notaire, boulevard Bonne-Nouvelle, 25.
DARDONVILLE (Louis), Chaussée de la Muette, 15.
DEHOUE (Gustave), Avocat à la Cour d'Appel, avenue Victoria, 22.
FONTANE (Baron de), rue de la Trémoille, 18.
GALLET (Maurice), boulevard Saint-Germain, 176.
GASTINNE-RENETTE, Fabricant d'ormes, avenue d'Antin, 36.
GAUMONT (L.) et Cie, Ingénieurs, rue Saint-Roch, 57-59.
GRIGNON, Notaire, boulevard Saint-Michel, 26.
HATON de la GOUPILLIERE, Membre de l'Institut, rue de Vaugirard, 56.
HENRY (l'Abbé Charles), Vicaire à Saint-Séverin.
HUSSENOT de SENONGES (Etienne), rue Chauveau-Lagarde, 6.
JEANNEL (Félix), avenue Victoria, 12.
KASTLER, Juge d'instruction au Tribunal de la Seine, square du Roule, 2.
LALAIN-CHOMEL (l'Abbé), Vicaire général, 50, rue de Bourgogne.
LEFEBVRE (l'Abbé), vicaire général, rue de Bourgogne, 50.
LENGLET (Paul), avenue de Messine, 10.
LEREDU, Avocat à la Cour d'Appel, rue de Paradis, 42.
MASSION (Paul), rond-point des Champs-Élysées, 3.
MEAUX SAINT-MARC, Lieutenant-Colonel, rue de Rome, 31.

- MENNESSON (Gustave), Avocat à la Cour d'Appel, boulevard Haussmann, 79.
MINORET (Mme Marguerite), rue Ampère, 37.
PAILLARD et Cie, Imprimeurs, rue Dauphine, 16.
PASSEZ (André), Avocat au Conseil d'Etat et la Cour de Cassation, rue du Général-Foy, 46.
PATRILLE (A. aîné), rue Cambronne, 96.
PICOT (Robert), Avocat à la Cour d'Appel, rue Ampère, 37.
PILLOT (M. et Mme), rue du Foin, 6.
QUINT (Charles), rue de Rivoli, 118, maison Dumont.
REAULX (marquis des), rue de Grenelle, 81.
RIBOT (Alexandre), ancien Président du Conseil des Ministres, Sénateur, membre de l'Académie Française, rue de Tournon, 6.
RIVIERE (Albert), ancien Magistrat, rue d'Amsterdam, 52.
SCHMIT, Marbrier, boulevard Edgar-Quinet, 7.
THOMAS (Gabriel), musée Grévin, boulevard Montmartre, 10.
VEL-DURAND, Greffier de la Justice de Paix, à Nogent-sur-Marne (Seine).

